



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'Etat

Paris, le 14 JUIN 2017

N/Réf. : CDAP/ED/A17001206-D17000903

Madame la Secrétaire générale,

Par lettre du 1er juin 2017, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les conditions de mise en œuvre du décroisement sécurité routière m'informant de votre décision de ne pas siéger lors du comité technique ministériel qui s'est tenu le 7 juin 2017.

La responsabilité de la politique publique de sécurité routière a été confiée au ministère de l'intérieur en 2012. Le décroisement vient parachever le dispositif, afin que les agents des services déconcentrés porteur de cette politique publique rejoignent à leur tour le ministère de l'Intérieur.

Sachez que j'attache une très grande importance aux conditions et conséquences de cette opération pour les agents concernés et je note que par trois fois entre mars et mai 2017, les représentants des personnels ont été associés aux travaux du comité de suivi pour consultation sur les garanties apportées aux agents et les modalités opérationnelles du décroisement. Ces échanges ont abouti à des engagements communs avec le ministère de l'Intérieur qui se concrétisent aujourd'hui dans les documents d'accompagnement des agents issus de cette concertation.

Les agents ont vocation à rester en poste et à poursuivre leurs actuelles missions, sans changer, ni de résidence administrative, ni de service d'affectation. Le ministère de l'Intérieur s'est par ailleurs engagé à maintenir leur rémunération complète. Ayant à coeur d'éviter toute discontinuité dans l'exercice des missions de sécurité routière, je vous confirme que le processus de décroisement se déroulera sur deux années, offrant ainsi aux agents le temps de la réflexion nécessaire à la bonne compréhension du dispositif et à une prise de décision sereine. Je vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

.../...

Madame Véronique THYS
Secrétaire générale de l'Union Fédérale
de l'Environnement, des Territoires, des Autoroutes
et de la Mer - CFDT-UFETAM
30, passage de l'Arche
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Enfin, s'il n'est pas envisageable d'autoriser leur maintien en sureffectif, ce qui obérerait la capacité de recrutement de leur service, les agents qui décideraient de refuser la proposition de décroisement auraient bien évidemment la possibilité de choisir une autre affectation au sein du ministère de la transition écologique et solidaire, avec les formations nécessaires en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas HULOT